



# Systèmes agricoles et alimentaires et la covid-19 au Tchad

## Effets, réponses politiques et implications à long terme

Ce profil de pays couvre les réponses et les effets jusqu'à la fin juillet 2020

### INTRODUCTION

---

La pandémie de la covid-19 a mis une pression importante sur les systèmes de santé du monde entier. Les mesures draconiennes mises en place pour contenir sa propagation créent de sérieux obstacles à l'activité économique (y compris aux systèmes agroalimentaires) et, par conséquent, aux moyens de subsistance, à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

L'épidémie de la covid-19 montre à la fois les liens entre les systèmes de santé et les systèmes alimentaires, et les liens entre les systèmes alimentaires locaux et les systèmes mondiaux. Les taux élevés d'urbanisation et la mondialisation du commerce et des voyages ont contribué à la propagation du virus dans les pays. Les verrouillages et les restrictions de mouvement à l'intérieur des pays et à travers les frontières ont perturbé les marchés nationaux et locaux de la production alimentaire et agricole et des intrants et ont provoqué de fortes réductions de l'activité économique globale dans le monde. Dans les pays les plus pauvres, les perturbations ont encore aggravé la fragilité des systèmes (y compris les systèmes agroalimentaires) et des moyens de subsistance.

Le Rapport mondial sur les crises alimentaires 2020 a constaté que 135 millions de personnes dans 55 pays et territoires sont confrontés à une insécurité alimentaire aiguë au niveau de la «crise» ou à un niveau supérieur - une situation qui nécessite une action urgente. Le rapport a également conclu que plus de 183 millions de personnes connaissaient un niveau «stressé» d'insécurité alimentaire aiguë et couraient un risque élevé de glisser vers un niveau de «crise» si elles étaient confrontées à des chocs supplémentaires (FSIN, 2020). La situation est particulièrement inquiétante compte tenu de la nature évolutive de la pandémie de la covid-19.

À mesure que la situation évolue, la question se pose de savoir comment, ou si, les systèmes alimentaires, sanitaires, financiers et économiques pourraient être mieux préparés pour éviter que des épidémies similaires ne dégénèrent en une crise économique et sociale à part entière.

Ce rapport fait partie d'une série de profils de pays qui décrivent: (i) les mesures politiques adoptées par les gouvernements pour contenir la propagation du virus; (ii) les politiques et mesures visant à stabiliser le fonctionnement des systèmes agroalimentaires; (iii) les effets potentiels des politiques sur les systèmes agroalimentaires et les groupes vulnérables. Enfin, les profils évaluent également les options à long terme pour les politiques et les investissements dans les systèmes agroalimentaires afin de les rendre plus résilients.

## MESURES POLITIQUES VISANT À CONTENIR LA COVID-19

---

### Quelles sont les principales mesures prises pour contenir la propagation du virus et comment évoluent-elles?

Pour limiter la propagation de l'épidémie de la covid-19, le Gouvernement du Tchad a pris plusieurs mesures restrictives. Au fil de l'amélioration de la situation sanitaire mais également des répercussions sur les conditions de vie de la population, des évolutions notables ont été constatées.

#### Mesures toujours en vigueur

- Fermeture des aéroports du Tchad à toutes les compagnies aériennes à l'exception des cargos en vigueur depuis le 19 mars 2020 à 12 heures.
- Fermeture des frontières avec tous les pays voisins pour tout trafic, à l'exception des importations de marchandises, en vigueur depuis le 20 mars 2020.
- Contrôle sanitaire systématique aux postes des frontières nationales et mise en quarantaine des cas suspects en vigueur depuis le 20 mars 2020.
- Respect strict des gestes barrières dont le port obligatoire de masque en public ou dans les espaces clos, le lavage des mains avec du savon et la distanciation physique qui continuent à être observés.
- L'état d'urgence sanitaire a été instauré le 25 avril 2020 sur toute l'étendue du territoire national et renouvelé à deux reprises.
- La limitation stricte des déplacements en dehors des camps de réfugiés est toujours en application.

#### Mesures assouplies

- Malgré la fermeture des frontières et des aéroports, des vols spéciaux (vols d'Air France, d'Ethiopian Airlines, Tchadia Airlines et humanitaires organisés par le Programme alimentaire mondial (PAM)) sont autorisés avec une mise en quarantaine de 14 jours des passagers entrant sur le territoire.
- Des autorisations sont accordées pour passer aux frontières terrestres en cas de situation d'urgence.
- La réouverture partielle des lieux de culte (les mosquées pour les prières de vendredi et les églises pour les dimanches avec un temps limité) est autorisée depuis le 25 juin 2020 en respectant les mesures barrières.
- Le couvre-feu instauré dans les provinces du Logone occidental, Logone oriental, du Mayo Kebbi Ouest et du Mayo Kebbi-Est, du Kamen, du Guéra, dans la ville de N'Djamena, à Mandelia, au Logone-Gana et de N'Djaména-Frah à Guitté a été allégé de 22 heures à 5 heures du matin.

#### Mesures levées

- La réouverture des marchés, des restaurants, des points de grillade, des boutiques et des magasins de vente d'articles et produits non alimentaires est en vigueur depuis le 22 mai 2020.
- Réouverture des lieux d'apprentissage sur l'ensemble du territoire le 22 mai 2020.
- Les restrictions sur la circulation entre les provinces des transports interurbains et la circulation des bus de transport intra-urbain ont été suspendues du 21 au 25 juin 2020.

- La restriction relative à l'interdiction de regroupement de plus de 50 personnes a été suspendue à compter du 25 juin 2020 sous réserve du respect de la distanciation.
- La réouverture des écoles, avec le respect des mesures barrières, est effective depuis le 25 juin 2020.

La levée et l'allègement de certaines mesures ont permis un meilleur approvisionnement des marchés, la disponibilité et l'accessibilité aux aliments préparés pour la vente dans les centres urbains et le long des voies de circulation, la reprise progressive des ateliers et séminaires et la reprise de l'école pour achever le cursus de l'année en cours au niveau des écoles primaires, secondaires, des universités et instituts de formations professionnelles publics et privés. Le desserrement des mesures a permis également une reprise des activités de l'administration publique et du secteur agroalimentaire. Il a également permis aux travailleurs du secteur informel et aux acteurs ruraux de reprendre progressivement leurs activités, entraînant un début de retour à la normalité de la vie quotidienne.

### Mesures dont l'application pose problème

- L'instauration de contrôles sanitaires stricts sur toute l'étendue du territoire: jusqu'à ce jour, les tests ne sont ni systématiques ni généralisés par manque de moyen.
- La mesure sur le port de masque obligatoire en public et dans les espaces clos annoncée le 13 avril 2020 a été abrogée par le gouvernement le lendemain, 14 avril, suite à l'indisponibilité des masques en nombre suffisant sur le marché local. Les stocks étant devenus suffisants, le masque est de nouveau devenu obligatoire à partir du 7 mai 2020.
- La limitation stricte des déplacements en dehors des camps de réfugiés s'est avérée difficile à appliquer. En effet, les camps de réfugiés à la frontière avec le Soudan, la Centrafrique et dans la province du Lac ne sont pas clôturés et la surveillance est assurée par un poste placé à l'entrée avec trois à quatre agents de sécurité. En outre, pour satisfaire des besoins notamment alimentaires, les réfugiés se dirigent vers les localités avoisinantes. Enfin, selon l'évolution de la situation sécuritaire au niveau des zones de conflits, il est enregistré l'arrivée de nouveaux réfugiés ou le retour d'anciens réfugiés dans leurs localités d'origine.
- L'interdiction de regroupements de plus de 50 personnes ainsi que des rencontres et forums internationaux prévus au Tchad: si l'organisation des ateliers et autres rencontres a été suspendue, ce n'est pas toujours le cas pour les regroupements de plus de 50 personnes lors des événements sociaux (mariage, décès, baptême, etc.). Certes, au début, cette mesure a été scrupuleusement respectée mais, au fil du temps, il a pu être observé un certain relâchement.
- Le respect des mesures barrières a été difficile à observer pour plusieurs raisons: ainsi, pour le lavage des mains qui fait partie de la culture tchadienne, le manque d'eau potable et de savon au niveau de certains ménages a rendu difficile son caractère systématique. Quant au port obligatoire du masque sur les lieux publics, l'application de la mesure souffre du manque de masques en milieu rural et des cas de pénurie ont observés en milieu urbain. S'agissant de l'obligation de distanciation physique d'un mètre, elle est régulièrement ignorée par la population tant en milieu rural qu'urbain.

## MESURES DE POLITIQUE AGROALIMENTAIRE POUR RÉPONDRE AUX EFFETS DE LA CRISE

---

### Quelles sont les principales mesures en place ou prévues visant directement le système alimentaire?

#### Renforcement du stock de sécurité alimentaire

Dans son message à la Nation du 14 avril 2020 (APA News, 2020), le président Idriss Deby Itno a annoncé un accompagnement économique et social dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la covid-19 à hauteur de 943 milliards de FCFA (1,70 milliard USD), dont plus de 200 milliards (361 millions USD) sont immédiatement mobilisables dans le cadre de la restructuration du budget de l'État. Parmi les mesures figure le renforcement des stocks de l'Office national de sécurité alimentaire (ONASA), avec une enveloppe minimale de 25 milliards de FCFA (45,2 millions USD). Un premier décaissement de 5 milliards de FCFA (9 millions USD) est mis à disposition par le Trésor public pour permettre de lancer les premières commandes de denrées alimentaires. La Banque islamique de développement (BID) a promis de financer l'achat et la distribution de vivres (céréales, sucre, huile et niébé) à hauteur de 15,3 millions USD à travers l'ONASA.

#### Mise en place d'un dispositif de contrôle et de surveillance des prix des denrées alimentaires

Le Ministère en charge du commerce a rendu publique une liste de produits alimentaires, locaux et importés, avec les prix de vente (Tchad Infos, 2020). Le ministère a demandé à travers un communiqué officiel aux consommateurs ayant constaté des cas d'augmentations injustifiées des prix, de dénoncer les auteurs au numéro 1212 en précisant le quartier, le nom de marché, le numéro de magasin, l'emplacement du commerçant et d'indiquer le prix dolosif pratiqué. La liste des produits inclut: maïs, riz local, poisson, pain, riz importé, sucre, huile et farine de blé.

#### Facilitation de la libre circulation et accès sécurisé aux denrées alimentaires

Parmi les activités phares du plan d'urgence de réponse alimentaire élaboré par le gouvernement figurent la facilitation de la libre circulation et l'accès sécurisé aux denrées alimentaires à travers l'adoption de plusieurs mesures permettant de garantir le suivi, la vérification et le contrôle de l'accès aux denrées alimentaires, aux marchés hebdomadaires et la libre circulation du fret importé à travers les différents corridors de désenclavement du pays. Il est également prévu la poursuite du contrôle des prix des produits de grande consommation et l'application des sanctions aux contrevenants ne respectant pas les prix définis entre les opérateurs économiques et le gouvernement. L'objectif principal est de lever les contraintes et les tracasseries pouvant entraver l'approvisionnement et la distribution des produits alimentaires, agro-sylvo-pastoraux et halieutiques.

#### Allégements fiscaux

Dans son message à la Nation relatif à la pandémie du coronavirus du 14 avril 2020, le Président de la République a aussi annoncé des allégements fiscaux importants, notamment: (i) la reconduction des exonérations des produits alimentaires et leur extension à d'autres produits suivant les modalités à fixer par le gouvernement; (ii) l'exonération des droits de douanes et taxes de tous les produits et matériels médicaux qui entrent dans le cadre de la lutte contre le coronavirus; (iii) la facilitation des opérations de transferts au bénéfice des importateurs des produits alimentaires et sanitaires en les exemptant des déclarations préalables et autres

formalités chronophages; et (iv) le soutien des responsables de communes, aux commerçants et aux tenanciers de boutiques et d'étals dans les marchés relevant de leur périmètre fiscal.

### Appui au démarrage de la campagne d'hivernage

L'appui au démarrage de la campagne d'hivernage 2020-21 est un volet important du plan d'urgence de réponse alimentaire du gouvernement. L'objectif est de créer les conditions nécessaires à un bon déroulement de la prochaine campagne dont les résultats seront déterminants dans la lutte contre l'impact alimentaire de la covid-19. Les appuis programmés sur financement du budget de l'État sont:

- l'acquisition et la fourniture aux producteurs de 7 000 tonnes d'engrais, de 7 500 tonnes de semences pluviales toutes espèces de cultures confondues et de 24 tonnes de semences de cultures maraîchères;
- l'acquisition et la fourniture aux producteurs maraîchers de 10 000 kits de petits matériels agricoles et de 5 000 charrues à traction animale pour les petites exploitations familiales;
- l'acquisition et la fourniture à la Direction de la protection des végétaux et du conditionnement (DPVC) de 30 000 litres de divers pesticides pour le traitement des cultures;
- l'acquisition et la fourniture à l'Agence nationale de lutte antiacridienne (ANLA) de 10 000 litres de produits antiacridiens, de 3 000 appareils de traitement et de quelques moyens roulants dans le cadre de la prévention de la lutte contre la menace des criquets pèlerins;
- le renforcement du dispositif d'encadrement de l'Agence nationale d'appui au développement rural (ANADER) par le recrutement de 300 conseillers agricoles et de leur équipement en moyens roulants;
- la rétrocession de plus de 1 000 tracteurs aux producteurs.

En outre, pour protéger les cultures pluviales et les pâturages au cours de la campagne 2020-21 et aussi éviter tout départ d'invasion des criquets pèlerins à partir du Tchad, quatre (4) équipes de prospection/lutte et trois (3) équipes de suivi environnemental/sanitaire et d'évaluation des opérations de lutte ont été mises en place et les membres formés et déployés dans les zones cibles pendant tout le déroulement de la campagne.

### Sécurisation du cheptel à travers la reconstitution du stock d'aliments bétail et l'organisation d'une campagne de vaccination

La campagne agricole 2019-20 a enregistré un déficit fourrager de 42 pour cent, exposant une partie du cheptel à une vulnérabilité alimentaire et sanitaire extrême. Pour y faire face, le plan d'urgence du gouvernement a retenu la mise en place d'un stock de 35 000 tonnes d'aliment bétail de qualité composé de tourteaux, de graines de coton et de son. Dans le domaine de la santé animale, il est prévu le déparasitage des animaux affaiblis en cette période de soudure d'avril à mi-août dans la zone sahélo-soudanienne. Il s'agit prioritairement d'éradiquer la peste des petits ruminants à l'horizon 2025 et de contrôler les autres maladies animales qui entravent les échanges commerciaux.

### Nouveaux accords commerciaux signés dans le cadre de la réponse à la covid-19

Dès le début de la crise, tenant compte de l'enclavement du pays et pour faire face aux fermetures des frontières des pays au fur et à mesure de l'apparition des premiers cas de covid-19, le Président du Tchad a effectué une visite au Cameroun pour échanger sur le maintien de l'ouverture et la sécurisation du corridor qui relie le Tchad à la mer (port de Douala) afin de garantir un approvisionnement régulier du pays. En outre, des discussions ont été menées avec

les différents pays d'importation et de transit afin d'assurer la diligence nécessaire pour les livraisons des denrées alimentaires et autres intrants commandés par le gouvernement ou le PAM via des opérateurs privés. Toutefois, aucune nouvelle relation commerciale avec de nouveaux partenaires ni d'accords commerciaux n'ont été développés.

### **Quelles sont les principales mesures politiques supplémentaires en place ou prévues pour atténuer les effets de la crise sur les groupes vulnérables et leurs moyens de subsistance?**

#### **Mesures de protection sociale**

Parmi les mesures sociales annoncées par le Président de la République le 14 avril 2020 figure ce qui suit:

- La mise en place d'un Fonds national de solidarité et de soutien aux populations vulnérables de 100 milliards de FCFA (188,8 millions USD) permettant d'élargir et de renforcer les filets sociaux sur l'ensemble du territoire de manière à couvrir d'autres provinces non prises en compte par les projets et programmes actuels en cours. Dans le but d'assurer un accès aux secours alimentaires d'urgence aux plus démunis, une structure ad hoc sera rendue opérationnelle en associant les organisations humanitaires nationales.
- Il est également décidé la prise en charge des factures d'eau pour six mois et d'électricité pour trois mois en faveur de la population, à compter du 1er avril 2020.
- Le parachèvement de la mise en place du Fonds pour l'entrepreneuriat des jeunes, en accord avec les banques tchadiennes, pour un montant de 30 milliards de FCFA (54,2 millions USD).
- Les exonérations de TVA et de droits de douane sur les produits alimentaires et médicaux sont reconduites et étendues à d'autres produits suivant des modalités à fixer par le gouvernement.
- La mise en paiement immédiat de tous les capital-décès dus aux agents civils et militaires décédés, des indemnités et accessoires de salaires dus aux retraités et prise en charge des frais médicaux des agents civils et des forces de défense et de sécurité pour un montant total de 5 milliards de FCFA (9 millions USD) (Tchad Infos, 2020b).

Parmi les mesures de protection sociale figure également le programme de travaux publics en faveur des groupes vulnérables mis en œuvre par le PAM. Il repose sur trois approches: analyse intégrée du contexte (AIC), programmation saisonnière basée sur les moyens d'existence, planification communautaire participative. Il a pour objectifs de: (i) fournir des transferts directs de vivres ou de type monétaire visant à combler l'écart du déficit de consommation alimentaire des plus vulnérables (accès à la nourriture à court terme); (ii) construire des actifs à l'intention des ménages et des communautés, afin de réduire le risque de catastrophe, de renforcer les moyens d'existence et la résilience à long terme (au niveau des résultats et de l'impact).

#### **Volet assistance alimentaire du plan d'urgence de réponse alimentaire**

La mise en œuvre du volet assistance alimentaire du plan d'urgence de réponse alimentaire du gouvernement a démarré au début du mois de mai 2020. Il est à rappeler qu'un total de 2 145 666 personnes vivant dans les grands centres urbains et les zones rurales ont été identifiées en insécurité alimentaire par l'analyse du Cadre harmonisé conduite par le Système d'information sur la sécurité alimentaire et d'alerte précoce (SISAAP). Pour prendre en charge les besoins alimentaires de cette population vulnérable, le gouvernement a mis en place un plan de réponse concertée mis en œuvre par l'Office national de sécurité alimentaire (ONASA) qui est l'instrument

du gouvernement en charge des réponses aux crises alimentaires et le Programme alimentaire mondial (PAM). Les deux institutions se sont réparties la mise en œuvre de la réponse sur les 23 provinces que compte le Tchad. Ainsi, l'ONASA assiste 1 326 956 personnes réparties dans 15 provinces (Borkou, Chari-Baguirmi, Hadjer Lamis, Mandoul, Mayo Kebbi Est, Mayo Kebbi Ouest, Moyen Chari, Ouaddaï, Salamat, Sila, Ennedi Est, Ennedi Ouest, Tandjilé, Tibesti et la ville de N'Djaména) et le PAM a prévu d'assister 811 462 personnes réparties dans huit provinces (Batha, Bahr El Gazal, Guéra, Kanem, Lac, Logone occidentale, Logone orientale et le Wadi-Fira).

L'ONASA a organisé un premier tour de distribution de 11 610,52 tonnes de céréales dans les provinces et 5 928 kits alimentaires à N'Djaména, composés de céréales, de légumineuse, de sucre et d'huile. Ainsi, à N'Djaména, chaque ménage a reçu un kit alimentaire composé de 50 kg de céréales, 25 kg de niébé, 10 kg de sucre et 10 litres d'huile. Un deuxième tour de distribution est programmé sur financement de la BID. Il est prévu de fournir à 100 000 ménages vulnérables de N'Djaména des kits alimentaires et à 150 000 ménages dans le reste du pays (ONASA, 2020).

### Comment les gouvernements financent-ils les mesures mentionnées ci-dessus?

#### Contribution des ressources internes du budget de l'État

Dans son message à la Nation du 14 avril 2020, le Président de la République a annoncé un décaissement immédiat de 5 milliards sur le budget de l'État pour financer l'acquisition de vivres par l'ONASA. Par la suite, au cours d'une réunion tenue le 6 mai 2020 au Ministère de l'économie et de la planification du développement, le directeur général de l'ONASA a annoncé qu'une commande de 11 000 tonnes de riz et 6 000 tonnes de maïs avait été lancée à l'extérieur. L'État a également prévu de financer la riposte contre la pandémie de la covid-19 par un ensemble de facilités fiscales et parafiscales consistant à renoncer à des taxes et droits de douanes.

#### Fonds national de solidarité et de soutien aux populations vulnérables

D'une enveloppe de 100 milliards de FCFA (188,8 millions USD), ce fonds permet d'élargir et de renforcer les filets sociaux sur l'ensemble du territoire de manière à couvrir d'autres provinces non prises en compte par les projets et programmes actuels en cours. Il servira aussi à financer les unités de production du secteur informel qui ont fait faillite suite à l'application des mesures de restriction imposées dans le cadre de la lutte contre la covid-19 et qui ne se relèveront pas de la crise si un soutien spécifique ne leur est pas apporté. Le fonds est alimenté par les ressources de l'État, les contributions des partenaires et celles de toutes les autres bonnes volontés (sociétés, entreprises, opérateurs économiques, citoyens, etc.).

#### Contribution financière des bailleurs de fonds

En réponse à la demande d'appui lancé par le gouvernement, plusieurs bailleurs de fonds ont annoncé leur appui à la mise en œuvre du plan d'urgence de réponse alimentaire. Il s'agit principalement de:

- Fonds monétaire international (FMI): a décaissé une enveloppe d'un montant de 115,1 millions USD pour aider le Tchad à faire face aux besoins en investissements urgents découlant de la détérioration des conditions du marché pétrolier et du déclenchement de la pandémie de la covid-19 (Agence Ecofin, 2020).
- Banque islamique de développement (BID): a décidé de l'octroi d'une aide de 15,3 millions USD affectés à la reconstitution du stock de sécurité alimentaire de l'ONASA afin de fournir une assistance alimentaire aux populations vulnérables.

- Banque mondiale: apporte un appui multiforme pour répondre à la crise de la covid-19. Cet appui multiforme concerne l'aspect sanitaire, la sécurité alimentaire et la relance de l'économie. Concernant la sécurité alimentaire, la Banque mondiale a mobilisé un financement de 30 millions USD à travers les projets qu'elle finance pour financer des activités d'urgence permettant à la fois de contribuer à la réponse à la crise alimentaire à travers une distribution gratuite de denrées alimentaires mais également de préserver la capacité productive des petits producteurs agricoles par un appui au démarrage de la campagne agricole d'hivernage. Plus spécifiquement, les activités porteront sur: (i) la distribution de denrées alimentaires pour un montant de 22 millions USD dont 7 millions USD à travers le Projet de renforcement de la résilience climatique et de la productivité agricole durable (PROPAD) et 15 millions USD à travers le Projet de mobilité et de connectivité rurale (PMCR), cette activité est mise en œuvre par le Programme Alimentaire Mondiale (PAM), et (ii) la distribution de semences et petits équipements agricoles: 8 millions USD à travers le PROPAD, cette activité est mise en œuvre par la Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).
- Union européenne: a déjà déboursé une première tranche de 13 millions d'euros dans le cadre de l'appui budgétaire (tranche fixe) comme réponse à long terme aux conséquences de la crise de la covid-19. Des négociations et discussions sont en cours entre la Délégation de l'Union européenne au Tchad et le Ministère de l'économie et de la planification du développement pour le déboursement de la prochaine tranche qui devrait être à la hauteur de 17 millions d'euros, toujours en tranche fixe.
- Agence française de développement (AFD): dans le cadre de l'initiative Minka Lac Tchad, l'AFD a lancé le 3 juillet 2020 un appel à projets au Tchad pour un montant maximum de 7 millions d'euros afin d'améliorer la sécurité alimentaire, la cohésion sociale et la résilience des populations du Kanem et du Bahr el Ghazal. L'objectif global de cet appui, d'une durée de mise en œuvre comprise entre 36 et 48 mois, est de contribuer au renforcement de la résilience socioéconomique des populations du Kanem et du Bahr El Ghazal et de prévenir les risques de basculement des provinces et de contagion de la violence (Agence française de développement, 2020). L'AFD a également octroyé le 5 juin 2020 un million d'euros à la Commission de lutte contre le criquet pèlerin en région occidentale pour son projet d'appui mis en œuvre au Niger et au Tchad dans le cadre de la campagne agricole en cours.
- Fonds international pour le développement de l'agriculture (FIDA): pour répondre à la sollicitation du gouvernement, le FIDA a procédé à une réallocation d'une partie des ressources des projets en cours pour un montant d'un million de dollars USD pour l'acquisition et la distribution des intrants et des semences aux ménages d'agriculteurs vulnérables en appui à la présente campagne agricole en cours et pour la construction de puits pour l'approvisionnement en eau des populations, du cheptel et le développement des cultures irriguées dans les provinces de Guéra, Chari Baguirmi et Batha Est. En outre, le FIDA a préparé un programme de 5 millions de dollars pour contribuer à la réponse à la crise en cours dans le bassin du Lac.

D'autres membres du groupe de travail «Agriculture et développement rural» du comité des partenaires techniques et financiers parmi lesquels la BAD, la Coopération suisse, la GIZ, etc. ont également prévu de contribuer à la réponse face à la covid-19 initiée par le gouvernement.

### Revenus issus de l'allègement du service de la dette

Les finances de l'État dépendent quasi totalement des ressources pétrolières. De ce fait, le Tchad fait déjà face à des difficultés budgétaires à cause des prix du pétrole qui ont diminué de plus de 70 pour cent depuis le début de l'année. La dernière réunion du G20 s'est mise d'accord pour

suspendre le remboursement pendant un an de la dette de 76 pays à bas revenus dont 40 pays africains ce qui représente une bouffée d'oxygène. Le Tchad fait partie des pays éligibles à l'allègement de la dette par le biais de ce moratoire. Le pays compte réinjecter une partie importante de ce revenu dans le fonds de lutte contre le coronavirus.

## **EFFETS IMMÉDIATS DE LA CRISE DE LA COVID-19 SUR LES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES ET LE SYSTÈME AGROALIMENTAIRE**

---

Le SISAAP a réalisé en juin 2020 un atelier d'analyse des résultats HEA avec l'appui du niveau régional de HEA mobilisé par Oxfam. Prenant en compte les effets de la pandémie de la covid-19, les résultats montrent que sur les trente-sept (37) départements analysés, treize (13) sont en déficit de survie et dix-neuf (19) autres sont en déficit de protection de moyens d'existence. Ces déficits sont dus essentiellement aux effets des mesures prises par le gouvernement pour limiter la propagation de la covid-19 et l'insécurité (province du Lac) qui a impacté les revenus tirés de l'exode, de la main d'œuvre locale, du petit commerce, de la vente de produits maraîchers et du bétail, et des transferts des immigrants.

Une enquête nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle sera prochainement organisée au sortir de la campagne hivernale en cours (octobre 2020) afin de mettre à jour l'analyse du Cadre harmonisé.

### **Quels sont les effets immédiats de la crise et des différents ensembles de mesures sur les systèmes agroalimentaires?**

Les mesures de prévention mises en place dans le cadre de la lutte contre la propagation de la covid-19 au Tchad ont conduit au ralentissement des activités socioéconomiques dans tous les secteurs. Ceci affecte grandement les moyens d'existence des ménages pauvres et très pauvres qui sont confrontés à des difficultés pour satisfaire leurs besoins alimentaires depuis le mois de mai 2020, qui correspond au mois du ramadan, suite à la baisse de leurs stocks et de leur pouvoir d'achat. Parmi les effets immédiats de la crise, on peut noter que:

- La fermeture des frontières terrestres a rendu difficile: (i) le commerce du bétail sur les marchés des pays voisins; (ii) la réalisation de la transhumance dans un contexte de crise pastorale liée au déficit fourrager; (iii) l'approvisionnement en intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires ainsi que certains fruits, légumes et tubercules en provenance du Nigeria et du Cameroun qui constituent les principales sources.
- L'application des mesures de distanciation et d'interdiction de regroupement ont conduit à: (i) la fermeture de plusieurs abattoirs et sites d'abattages des animaux, ce qui a affecté la disponibilité en viande fraîche et occasionné une volatilité des prix; (ii) le ralentissement et la suspension des activités du secteur informel conduisant à une diminution des revenus des travailleurs du secteur. Le secteur a été surtout durement affecté par la fermeture des restaurants, des points de grillade, des bars, des ateliers et l'instauration du couvre-feu; (iii) l'impossibilité d'organiser la pêche collective sur les bras du fleuve et dans les mares.
- Les perturbations du transport ont rendu difficile le retour dans leurs terroirs respectifs pour s'investir dans la prochaine campagne hivernale de plusieurs milliers ruraux partis en exode dans les centres urbains ou les pays voisins. À un moment donné, elles ont également affecté l'écoulement de certains produits alimentaires, notamment les produits maraîchers et le poisson, entraînant une chute des prix au producteur et une augmentation de prix aux consommateurs du fait des pénuries. Elles ont en plus occasionné des pertes importantes

de ces produits du fait de la faiblesse des capacités de transformation et de stockage. Enfin, elles ont provoqué la suspension des exportations de poisson du lac vers le Nigeria et de N'Djamena vers le Cameroun. Il en est résulté une perturbation des marchés et un dysfonctionnement des chaînes d'approvisionnement des denrées alimentaires.

- Dans les provinces de Wadi Fira et de Biltine, le prix des poulets, qui était de 2 500 FCFA (4,5 USD) avant la covid-19, atteint aujourd'hui 3 500 FCFA (6,30 USD) sur les marchés locaux. Aucune justification n'est donnée par les commerçants.
- Annulation ou report à une date ultérieure de plusieurs missions et rencontres, notamment les ateliers et séminaires programmés par les institutions de l'État, les organisations non étatiques, les partenaires techniques et financiers ainsi que les projets et programmes. Cette situation a limité les activités d'appui/conseil et de vulgarisation aux producteurs.
- La note circulaire du Ministère de la fonction publique demandant aux services de limiter la présence aux bureaux au personnel essentiel a provoqué être impacté par la réduction du transit commercial international.

### **Quels sont les effets immédiats des crises sanitaires et économiques et des différents ensembles de mesures sur les moyens de subsistance des populations, la situation de l'insécurité alimentaire (aiguë) et de la malnutrition et les perspectives d'avenir?**

Parmi les conséquences en matière de protection, il est à noter la suspension des réunions familiales, la fermeture des espaces pour les enfants et des écoles, le réaménagement de la distribution de vivres qui entraîne certaines perturbations, la perturbation des chaînes d'approvisionnement agricoles et des marchés, les perturbations dans les transports en commun, ce qui limite les déplacements des personnes, etc.

Ces facteurs accroissent la vulnérabilité des personnes déplacées internes et d'autres populations affectées par les déplacements forcés dans la province du Lac en général, et des femmes, des enfants, personnes âgées et personnes vivant avec un handicap en particulier. Les mesures de restriction mises en place dans le cadre de la lutte contre la pandémie ont eu des effets particulièrement néfastes pour les travailleurs de l'économie informelle qui exercent leurs activités dans une très grande précarité: ils vivent au jour le jour et ne bénéficient d'aucune protection sociale. D'après l'ECOSIT 3 réalisée en 2011, l'activité informelle comptait 391 912 unités de production informelle (UPI) au Tchad dont 73,5 pour cent situées en milieu rural. La capitale N'Djamena en compte environ 10 pour cent. Les perturbations engendrées pour certaines activités, voire leur cessation, prive les travailleurs du secteur informel de leurs moyens de subsistance et les expose à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Pour survivre, certains ont été obligés d'adopter des stratégies négatives telles que la réduction du nombre de repas et de leur qualité. Cette insécurité alimentaire et nutritionnelle fragilise davantage leur système immunitaire et les rend plus vulnérables à la covid-19. La précarité des conditions de vie couplée aux difficultés d'accès aux moyens de protection (eau potable, savons, masques, etc.) contre la covid-19 plus la banalisation de la pandémie par une frange de la population ont provoqué une forte augmentation du nombre de cas aux mois de mai et juin et, partant, une forte pression sur le système sanitaire lui-même déjà fragile.

### **Quels sont les groupes les plus susceptibles d'être gravement touchés par la situation COVID-19 et les mesures associées?**

Au Tchad, la crise de la covid-19 intervient dans un contexte de sécurité alimentaire et nutritionnelle déjà difficile qui fragilise le système immunitaire des populations les rendant ainsi

plus vulnérables. En effet, la campagne agro-sylvo-pastorale 2019-2020 s'est soldée par un déficit céréalier de 3,2 pour cent et un déficit fourrager de 42 pour cent (MPIEA, 2020). Selon les résultats de l'analyse de la situation alimentaire par la méthode du Cadre harmonisé, au terme de la campagne agricole, le pays comptait 1 017 358 personnes en situation d'insécurité alimentaire dont 134 884 en «phase urgence» et 882 474 en «phase crise». À ce nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire sévère s'ajoutent 3 027 525 personnes qui seraient en phase 2 «sous pression» entre juin et août 2020 (SISAAP, 2020). Il est évident qu'au fur et à mesure de la propagation de la maladie, la situation sera particulièrement difficile dans les provinces et les localités sous couvre-feu où la population en insécurité alimentaire est estimée à 2 145 666 personnes dont 716 516 dans les grands centres urbains (INSEED, 2013). Il en est de même pour les 137 965 personnes dans la province du Lac où l'état d'urgence est instauré et plus spécifiquement dans les départements de Foulï et Kaya déclarés «zone de guerre» qui sont dans un besoin d'assistance alimentaire urgent. De fait, l'application des mesures de restriction contre la pandémie accroît l'insécurité alimentaire. Ainsi, les deux crises s'alimentent réciproquement et les populations en subissent les conséquences négatives cumulées.

La situation nutritionnelle demeure également préoccupante dans la plupart des provinces des zones sahélienne et saharienne. Les résultats de la dernière enquête Suivi et évaluation normalisés des phases de secours et de transition (SMART) d'août-septembre 2019 révèlent, au plan national, une prévalence de la malnutrition aiguë globale de 12,9 pour cent, qui est au-dessus du seuil d'alerte de 10 pour cent fixé par l'OMS.

Dans le détail, les individus, les ménages et les groupes les plus exposés aux impacts de la covid-19 et aux mesures prises pour y faire face sont:

#### Les ménages d'agriculteurs, d'agro-pasteurs et de pasteurs pauvres

Déjà, en situation normale, la faible production des ménages d'agriculteurs pauvres ne couvre pas leurs besoins de l'année. Leurs moyens de subsistance ont été également laminés par les crises et chocs successifs. Suite à la fermeture de certains marchés locaux, abattoirs, restaurants, cantines scolaires, frontières ainsi qu'aux restrictions de transport, nombre de producteurs et d'éleveurs locaux voient s'interrompre les possibilités d'écouler leurs produits, ce qui entraîne une accumulation des stocks et une chute des prix des produits agricoles et des animaux. Si cette situation perdure jusqu'aux prochaines récoltes, la possibilité d'une crise alimentaire et économique majeure est à envisager. Les «petits producteurs» seront les premières victimes.

#### Les pêcheurs artisanaux

Cette catégorie est représentée par des ménages qui vivent de la pêche artisanale sur le lac Tchad et les autres plans d'eau permanents et même temporaires. Ils exercent leurs activités avec des matériels rudimentaires et les produits obtenus sont insuffisants pour les faire vivre décemment. Il est à rappeler que nombre de pêcheurs des provinces du sud du pays ont perdu le matériel de pêche suite aux inondations. Il est évident que les mesures de distanciation physique et d'interdiction des rassemblements se traduiront par une impossibilité d'organiser les pêches collectives dont ils tirent des prises importantes durant plus d'un mois en continu. Cette interdiction des pêches collectives occasionne une baisse de revenu et de complément alimentaire importante.

#### Les personnes victimes des conflits

La guerre contre Boko Haram, un mouvement djihadiste et terroriste, qui se déroule dans la région du lac Tchad a occasionné des pertes importantes en vies humaines, des destructions de

biens et des mouvements importants de populations. L'état d'urgence y était déjà en vigueur avant même l'avènement de la covid-19. Les départements de Fouli et Kaya sont déclarés «zones de guerre». À cela s'ajoutent les réfugiés et les retournés tchadiens suite aux conflits en cours dans les pays voisins, notamment dans le nord-est du Nigéria, en Centrafrique, en Libye et dans le Darfour au Soudan. Les réfugiés qui vivent dans des camps sont parfois dans une situation de précarité criante. Les personnes victimes des conflits ne vivent que grâce à l'assistance humanitaire. La pandémie ainsi que les restrictions et autres privations qui l'accompagnent ne feront qu'aggraver la situation des personnes victimes des conflits.

### Les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes ou allaitantes souffrant de malnutrition

La situation sera particulièrement critique pour les enfants malnutris qui vivent dans des ménages pauvres ou dans des ménages victimes des conflits précédemment évoqués. Un certain nombre de femmes enceintes et mères allaitantes, qui souffrent déjà de diverses formes de carences, verront leur situation aggravée par les impacts négatifs de la pandémie, notamment sur leur santé et le développement des enfants qu'elles portent.

### Les enfants et les filles de la rue ainsi que les autres groupes spécifiques

Un autre groupe susceptible d'être touché par les impacts de la covid-19 et les mesures prises est celui des personnes vulnérables de la rue (enfants, femmes, filles, personnes souffrant de handicaps) qui travaillent et dorment dans les rues. Il y a également les enfants fréquentant les écoles coraniques qui déambulent dans les rues à la recherche de moyens de subsistance. Ces catégories de personnes, déjà vulnérables à l'insécurité alimentaire, ne bénéficient d'aucune protection et sont donc très exposées à la maladie. Enfin, la population carcérale qui vit dans des conditions de promiscuité et de précarité alimentaire est également très exposée bien qu'une partie des détenus ait été libérée suite à l'apparition de la pandémie.

### Les ménages dirigés par des personnes âgées/handicapées/malades chroniques

Les ménages dirigés par des personnes âgées/handicapées/malades chroniques sont très vulnérables quand ils ne disposent pas en leur sein de personnes actives à même de subvenir à leurs besoins essentiels. Dans certains cas, ils manquent de moyens permettant d'acquérir le matériel requis dans le cadre des mesures barrières (masques, savon, détergent ou souvent l'eau potable). Ils sont également impactés par les pénuries alimentaires temporaires et la flambée des prix. À défaut d'une assistance alimentaire adéquate de la part de l'État et de ses partenaires, ils vivent généralement de la solidarité communautaire et des appuis ponctuels d'autres bonnes volontés. Ces ménages se rencontrent dans toutes les provinces du pays.

### Les adolescents et les jeunes scolaires bénéficiant des cantines scolaires

Cette cible est représentée par les enfants de 6 à 18 ans en âge de fréquenter l'école mais confrontés à l'insécurité alimentaire. Il s'agit des enfants vivant dans des ménages pauvres et très pauvres, dans des zones chroniquement vulnérables ou appartenant à des familles nomades en constant déplacement. Pour assurer leur éducation, ces enfants sont accueillis dans des écoles dotées de cantines scolaires où ils ont droit à trois repas par jour et bénéficient d'un logement adéquat. Actuellement, avec la fermeture des écoles, ces élèves sont alors renvoyés dans leurs familles et privés de cantine et, donc, de repas chauds. Notons que la situation est pire pour les enfants non scolarisés de ces zones qui n'ont jamais bénéficié de ce soutien.

### Les émigrés

L'état d'urgence sanitaire, les perturbations du transport des passagers et l'interdiction d'entrées et de sorties de N'Djamena et des autres chefs-lieux de provinces ont rendu difficile le retour dans leurs terroirs respectifs de plusieurs milliers de ruraux partis en exode dans les centres urbains ou les pays voisins. Il pourrait en résulter un déficit de main d'œuvre agricole au cours de la présente campagne agricole, ce qui affecterait négativement les résultats. En outre, à l'exception de N'Djamena et des capitales de certaines provinces, l'essentiel de la population des chefs-lieux des provinces est composé en majorité d'agriculteurs qui ont leurs champs autour et à l'intérieur de la province. Avec la mesure d'interdiction des entrées et sorties des chefs-lieux, cette partie de la population aura des difficultés à effectuer les activités agricoles et d'élevage.

### Les travailleurs de l'économie informelle

Les travailleurs du secteur informel représentent près de 80 pour cent de la population active. Ils exercent principalement dans le commerce, les réparations des engins et de téléphones cellulaires, la fabrication des produits alimentaires et boissons, l'hébergement, la restauration, etc. La majorité exerce ses activités dans la précarité, vit au jour le jour et ne bénéficie d'aucune protection sociale.

### Les chômeurs et les sans-emplois sans soutien

Ils se rencontrent surtout au sein de la tranche des jeunes. Leurs conditions de vie sont marquées par la précarité. Ils sont livrés à eux-mêmes et plongés dans l'oisiveté ce qui les expose à toutes les formes de risques. Ils n'ont pas accès aux mesures de protection et constituent souvent des facteurs de diffusion de la maladie car sont souvent sans domicile fixe. L'augmentation des prix de certains produits alimentaires va les impacter gravement.

## MATIERE A REFLEXION: IMPLICATIONS POLITIQUES A LONG TERME

---

**Cette section sert à lancer la réflexion et le dialogue sur les implications à plus long terme de la COVID-19 en termes de gestion du système alimentaire pour prévenir une crise sanitaire et qu'une crise sanitaire se transforme en une urgence de sécurité alimentaire et de nutrition.**

Les facteurs structurels qui impactent les effets de la covid-19 sont principalement:

- La fragilité et la précarité du système de santé dans sa globalité.
- Le faible accès aux services sociaux de base: éducation, eau potable, hygiène et assainissement.
- L'insécurité qui prévaut dans la province du Lac Tchad depuis 2014 et les répercussions des conflits en cours dans les pays voisins (Soudan, Libye, Nigéria et République centrafricaine).
- La fragilité des systèmes alimentaires qui a conduit à ce qu'un choc sanitaire provoque une crise alimentaire et nutritionnelle.
- La vulnérabilité des systèmes de production agro-sylvo-pastorale et halieutique vis-à-vis des changements climatiques combinée au sous financement du secteur limite leurs performances.
- La persistance de la crise économique et financière liée à la chute des prix du baril de pétrole qui occasionne une forte décroissance économique, la dégradation du pouvoir d'achat des ménages et l'impossibilité de la systématisation et généralisation des tests de dépistage de

la covid-19 pour identifier et confiner les cas et rompre la chaîne de propagation de la maladie.

- La banalisation de la pandémie par une frange importante de la population qui n'a pas pris conscience de la gravité de la situation et, par conséquent, les mesures de protection et de lutte contre la propagation de la pandémie au sérieux. Elle est reflétée par le non-respect de certaines mesures barrières et l'insouciance et la défiance manifestée par de nombreuses personnes.
- Le niveau de pauvreté élevée de certaines catégories de ménages et dans certaines zones du pays qui se traduit par des difficultés d'accès à l'eau potable, aux masques, au savon ou au gel hydroalcoolique.
- La menace potentielle de l'invasion des criquets pèlerins. Si cette menace se concrétisait, les pertes de production et de fourrage au cours de la présente campagne seraient importantes.

### Le changement de paradigme

Il y a certes une prise de conscience sur la nécessité de reconstruire les systèmes alimentaires en tirant les leçons de la pandémie actuelle et de mieux gérer les crises similaires au cas où elles surviendraient de nouveau mais le débat sur le sujet n'est pas lancé de façon ouverte et organisée. Cependant, tous les acteurs ont noté la fragilité des systèmes agroalimentaires et la forte dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur pour subvenir à ses besoins alimentaires. C'est pourquoi, il y a une unanimité sur la nécessité de changer de paradigme et de mettre la réalisation de l'autosuffisance alimentaire dans les priorités de l'agenda politique avec une forte implication du secteur privé et le recours aux technologies innovantes.

### Renforcer le rôle de l'État

Il est à noter que cette crise sanitaire a mis à rude épreuve la mondialisation qui repose sur l'ouverture des frontières géographiques, financières et commerciales. Cette approche repose sur le renforcement du libéralisme et l'affaiblissement du rôle des pouvoirs publics dans la promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Une des leçons tirées de la crise est la nécessité de renforcer le rôle de l'État dans la construction et le renforcement de systèmes agroalimentaires sains et durables à travers un appui approprié aux petits exploitants, la garantie de la libre circulation des personnes et des biens à l'intérieur et à l'extérieur, la promotion de la sécurité sanitaire des aliments et le renforcement de la gouvernance du secteur notamment la promotion des approches multisectorielles et multipartites et l'ouverture des marchés.

### Mieux sécuriser les importations alimentaires

Une autre leçon importante apprise de la crise de la covid-19, à travers la fragilité voire, par moments, la rupture des chaînes d'approvisionnement alimentaire des populations, composante majeure du système alimentaire, concerne la crainte que, après la crise sanitaire, plusieurs pays soient confrontés à une crise alimentaire majeure.

En effet, la forte dépendance de ces pays aux importations pour satisfaire une part importante de leurs besoins alimentaires a été fortement mise en évidence. La situation est particulièrement difficile pour les pays sahéliens enclavés comme le Tchad dont une frange importante de la population est déjà vulnérable à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle par suite de chocs multiples et cumulatifs.

Les pouvoirs en place sont hantés par la répétition des émeutes de la faim de 2007-08. La sécurisation des importations alimentaires doit figurer dans les priorités de l'agenda politique des

autorités du Tchad et passe par la négociation d'accords pour sécuriser les approvisionnements. Les mesures à prendre pour y parvenir concernent: (i) la détermination précise de la nature et des quantités des besoins en produits de base à importer annuellement; (ii) la définition des modalités opératoires en collaboration avec les opérateurs économiques (convention, contrat, protocole, préparation et lancement des appels d'offres, accords inter-États, etc.); (iii) le suivi, la vérification et le contrôle de l'autorisation du transport et de la libre circulation du fret importé à travers les différents corridors de désenclavement du pays. Le but est d'éliminer les entraves et les tracasseries pouvant entraver l'approvisionnement, la distribution des produits alimentaires, agro-sylvo-pastoraux et halieutiques.

### Réduire la vulnérabilité liée aux approvisionnements des denrées alimentaires

La situation du Tchad a montré que la fermeture des marchés et des magasins dans les quartiers a rendu la population de N'Djaména dépendante des supermarchés dont les prix pratiqués dépassent largement les capacités des citoyens ordinaires qui n'ont jamais compris la décision de maintenir ces supermarchés ouverts. En milieu rural, la fermeture des marchés hebdomadaires a été durement ressentie par la population, car les marchés constituent les principaux points d'approvisionnement et de vente des produits locaux et importés.

Pour qu'un choc similaire n'engendre pas une nouvelle crise alimentaire et nutritionnelle, il faut réduire la dépendance alimentaire en produisant et transformant localement, autant que possible, les aliments consommés, ce qui réduirait les importations aux coûts souvent exorbitants pour le budget de l'État et des ménages. Il s'agit également de constituer des stocks tampons des denrées alimentaires de base qui seront injectés au besoin sur le marché pour réguler son fonctionnement.

Cette mesure au niveau national pourrait être complétée par la constitution de stocks de proximité gérés de façon communautaire. Une autre mesure importante, et non des moindres, est de lier les producteurs au marché à travers le développement des systèmes d'informations sur les prix des produits, le désenclavement des zones de production et l'amélioration des systèmes de transport et de conservation pour garantir la disponibilité et l'accessibilité des produits frais et de bonne qualité pour les consommateurs.

### Renforcer la sécurité sanitaire des aliments

La crise de la covid-19 et en particulier les informations sur l'origine du virus et le mode de transmission à l'humain ont mis en lumière l'importance de la sécurité des aliments. C'est l'occasion de mieux intégrer la santé et l'alimentation au cœur des stratégies et des politiques publiques sectorielles et intersectorielles de développement. La sécurité sanitaire des aliments, qui traite de la qualité des aliments, apparaît ainsi comme une composante majeure de la sécurité alimentaire.

En effet, la qualité des aliments repose en amont sur une bonne connaissance de l'origine du produit (semence, race animale, zone de production, etc.) mais également des conditions de production (itinéraires techniques, fertilisant, système de récolte, conditions de stockage), ce qui renvoie à la traçabilité. Ces différentes considérations sont trop souvent négligées ou pas du tout prises en compte. En aval, la sécurité alimentaire sur le plan de l'hygiène reste également précaire du fait du non-respect ou de l'ignorance des règles y afférent pendant la préparation, la conservation et la vente des denrées alimentaires dans les ménages, mais également dans la rue et les places publiques. Un important travail de recherche ainsi que d'information, de sensibilisation et de formation des populations, en particulier des producteurs et des restaurateurs, serait donc nécessaire pour parvenir à un changement de comportements.

## Renforcer la gouvernance des systèmes agricoles et alimentaires

La crise de la covid-19 a mis en évidence le lien très fort existant entre les systèmes alimentaires et la crise sanitaire. Cette dernière a mis en évidence l'extrême fragilité des systèmes de production et alimentaires au point de compromettre l'accès régulier aux aliments pour une partie importante de la population. La situation est particulièrement difficile pour les pays déjà fragiles comme le Tchad.

Par conséquent, il en ressort que le renforcement de la gouvernance des systèmes agricoles et alimentaires passe inéluctablement par la prise en compte de la santé. Pour y parvenir, il faut assurer une collaboration étroite entre le secteur de la santé et celui de l'agroalimentaire. À cette fin, le défi à relever sera la mise en place de plateformes, de méthodes et d'outils de travail conjoints pendant l'analyse de la situation, la définition et la mise en œuvre des interventions ainsi que leur suivi-évaluation et capitalisation.

## Le rôle du secteur privé

Le secteur privé agricole et alimentaire couvre une gamme diversifiée d'acteurs comprenant les exploitants agricoles, les commerçants, les transporteurs, les opérateurs, les transformateurs, les petites et moyennes entreprises dans les différents maillons des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques et des chaînes d'approvisionnement alimentaires. Il est évident que le secteur privé a un rôle moteur et une contribution majeure à apporter dans les transformations escomptées dans les systèmes agricoles et alimentaires. Le secteur privé aura d'abord un rôle de porteur/promoteur de projet d'investissement des différents maillons et chaînes de valeur. Il jouera également le rôle de prestataire de services et de fournisseurs de biens (intrants, crédit, appui/conseil, transport, etc.). Une implication accrue du secteur privé dans la promotion du secteur agroalimentaire apportera une valeur ajoutée indéniable dans le changement envisagé, notamment en matière de création d'emplois et de revenus décents dans les chaînes de valeur agroalimentaires.

Mais, pour motiver le secteur privé national et étranger à investir dans les systèmes alimentaires, il est nécessaire de créer un environnement favorable à travers un appui à sa professionnalisation et la mise en place d'un climat des affaires véritablement favorable à la modernisation de l'agriculture familiale, y compris des facilités fiscales et parafiscales. Le gouvernement, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, des banques et établissements de crédit nationaux, soutiendra cette activité par des mécanismes de financement adaptés (crédit commercial, garanties, assurances commerciales...). C'est pourquoi la priorité sera accordée au secteur privé responsable, c'est-à-dire celui qui n'est pas guidé seulement par la recherche du profit, mais qui reste attentif à la protection de l'environnement, au respect des droits humains et se soucie de contribuer à la lutte contre la faim. de crise, toujours en accord avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

## INFORMATION ET GOUVERNANCE

---

### Capacités administratives et de gouvernance

Dans le domaine de la SANAD, le Tchad dispose de plusieurs mécanismes de gouvernance. Chaque politique ou programme sectoriel ou intersectoriel dispose d'un mécanisme de gouvernance spécifique. Cependant, la majorité des dispositifs sont peu ou pas fonctionnels. Ceux qui fonctionnent régulièrement bénéficient de l'accompagnement des PTF. Sur le terrain, le principal cadre de gouvernance des interventions de la SANAD sont les Comités provinciaux d'action (CPA), les Comités départementaux d'action (CDA) et les Comités locaux d'action (CLA).

Outre le rôle initial en lien avec les réponses aux crises, le mandat des CPA s'étend à la programmation, la coordination, la mise en cohérence et le suivi de la mise en œuvre des actions d'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. Le CPA assure la validation des informations relatives à la sécurité alimentaire et nutritionnelle collectées par les dispositifs du SISAAP et les services fournisseurs d'informations sur le terrain avant leur transmission au niveau central pour traitement analyse et diffusion. À l'instar des dispositifs du niveau central, les CPA, CDA et CLA se trouvent à des niveaux de fonctionnalité variables selon les provinces en fonction du dynamisme du Président ou du Secrétaire permanent et de la capacité à mobiliser des ressources locales auprès des partenaires intervenant dans la région, car ils ne reçoivent aucune dotation spécifique de l'État. En somme, les capacités administratives et de mise en œuvre de nouvelles politiques ou programmes de l'État sont très limitées à moins d'un soutien spécifique des PTF. Il en est de même pour les acteurs et parties prenantes nationales.

### Changements des structures de gouvernance

En place avant la crise de la covid -19, le Tchad dispose d'un dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires dont les principales composantes sont le CASAGC, le SISAAP, l'ONASA au niveau central et les CPA, CDA et CLA respectivement au niveau provincial, départemental et local. Le SISAAP constitue la base d'appui de ce dispositif. Il est responsable de la réalisation du cadre harmonisé, des enquêtes HEA, de l'enquête nationale de sécurité alimentaire, de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre du plan national en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il bénéficie de l'appui financier de l'Union européenne et technique des Agences du système des Nations unies notamment le PAM, les Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) la FAO et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA).

Pendant, pour la gestion de la crise de la covid-19, le gouvernement a mis en place une cellule de veille et de sécurité sanitaire présidé par le ministre d'État, ministre secrétaire général à la présidence de la République avec un comité en charge de la réponse d'urgence alimentaire présidé par le ministre du plan et de la coopération au développement. Compte tenu des résultats peu satisfaisants, cette structure a été par la suite remplacée par le Comité de gestion de crise sanitaire présidé le chef de l'État. Malheureusement, dans les deux cas, les acteurs non étatiques (organisations de producteurs, organisations de la société civile et secteur privé) n'en font pas partie. Il aurait été plus approprié que ce soit le Dispositif national de prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles (dont les partenaires techniques et financiers et les acteurs non étatiques sont membres) qui assure la préparation et la mise en œuvre du Plan d'urgence de réponse alimentaire face à la covid-19 du gouvernement et la cellule de veille, ou le comité de gestion ensuite, aurait assuré l'orientation, la supervision et la coordination globale des différentes composantes de la réponse (sanitaire, alimentaire, économique).

### Information, évaluation et dialogue politique

Le plan d'urgence initial élaboré par un comité technique présidé par le ministre en charge du Plan n'a pas été validé par la cellule de veille qui a donné de nouvelles orientations. Par la suite, il a été scindé en deux avec un volet «assistance alimentaire» et un autre dédié au «renforcement du capital productif et des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorale et halieutique». Les partenaires techniques et financiers (FAO, PAM et PNUD) ont été sollicités pour appuyer l'élaboration du plan d'urgence. Par ailleurs une réunion du groupe de travail agriculture et développement (UE, Banque mondiale, BAD, AFD, PAM, FAO) s'est tenue pour réfléchir sur la situation et formuler des recommandations. Le groupe de travail est dans l'attente d'une offre de dialogue de la part du

gouvernement. Mais, d'ores et déjà, la majorité des partenaires techniques et financiers ont été saisis par le gouvernement pour contribuer au financement de la réponse à la covid-19.

Le PAM, l'UNICEF et la FAO sont en train de mettre en place des programmes spécifiques pour accompagner le gouvernement dans la réponse. Collectivement, le système des Nations Unies prépare une stratégie multisectorielle d'appui à la réponse du gouvernement. Le PAM a conduit récemment une évaluation des denrées alimentaires disponibles sur le territoire national auprès de l'ONASA, des commerçants et des producteurs agricoles. La FAO, le PAM et l'UNICEF, à travers le SISAAP, la Direction de la nutrition et de technologie alimentaire, les différents clusters (alimentaire, nutritionnelle, Wash, éducation) et leurs sections en province participent au suivi de l'évolution de la situation alimentaire et nutritionnelle.

Dans le cadre du financement du plan d'urgence, certains partenaires comptent y contribuer à travers la réallocation des ressources au niveau des projets et programmes en cours (point sur les mécanismes de financement de la réponse face à la covid-19).

### Y a-t-il eu une étude portant sur l'évolution des préférences des consommateurs en raison de la pandémie?

Il n'y a pas eu au Tchad d'étude portant sur l'évolution des préférences des consommateurs en raison de la pandémie. Cependant, le SISAAP, le PAM, la FAO et FEWSNET ont conduit conjointement en février 2020 une étude des marchés au niveau national auprès des producteurs, des commerçants et transporteurs couvrant les produits alimentaires de base, notamment les céréales, les produits de rentes (légumineuses, arachides), le bétail, le sucre et l'huile. Ils ont réalisé également une collecte de données mensuelles sur les marchés pour permettre d'avoir des informations détaillées sur les produits ciblés. Les principaux objectifs assignés au suivi mensuel et aux études des marchés couvrant les produits alimentaires de base réalisés par le PAM et ses partenaires sont:

- Apprécier le niveau des prix des produits agricoles et du bétail, des aliments bétail et leur tendance d'évolution durant la campagne de commercialisation 2019-20.
- Apprécier le niveau des offres dans les marchés ruraux de collecte, des stocks commerçants sur les marchés de consommation, des stocks institutionnels et les principaux flux transfrontaliers en fonction des dynamiques de l'offre et de la demande.
- Évaluer l'impact des achats institutionnels sur le fonctionnement des marchés.
- Évaluer l'impact des principaux facteurs endogènes et exogènes sur le fonctionnement des marchés (la situation sécuritaire, les élections, l'inflation).
- Fournir aux acteurs de la sécurité alimentaire, notamment les décideurs, des données et des informations fiables pour la mise en œuvre des mesures portant sur la gestion des stocks et les stratégies d'intervention au profit des populations vulnérables.
- Analyser les perspectives du marché pour l'année de consommation 2019-20 et son impact sur la sécurité alimentaire.

### Analyses en cours ou prévues par une seule agence (donateur, organisations non gouvernementales, université, ONU) et/ou analyses conjointes pour évaluer l'impact de la covid-19 dans la chaîne alimentaire, les moyens de subsistance vulnérables, la pauvreté, l'état nutritionnel.

Le SISAAP a réalisé en juin 2020 des enquêtes HEA avec l'appui du niveau régional de HEA mobilisé par Oxfam. L'objectif est double: (i) apprécier l'évolution de la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations en lien avec la pandémie et (ii) procéder à la mise à jour partielle des données du cadre harmonisé de mars 2020. L'exercice a permis de disposer des profils par

département. En réalité, à l'exception du Niger et du Mali, les autres pays membres du CILSS ont convenu de procéder à une mise à jour intégrale des résultats du cadre harmonisé précédent fin juin-début juillet 2020 pour apprécier l'impact de la covid-19 sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Malheureusement, le Tchad n'a pas pu disposer des moyens nécessaires à temps pour réaliser ce travail. En termes de perspective, un appui est en train d'être mobilisé avec la coopération suisse pour collecter les données sur la sécurité alimentaire et les coupler avec l'évaluation de la situation nutritionnelle afin de mener l'exercice probablement au sortir de la campagne hivernale en cours.

## BIBLIOGRAPHIE

---

**Agence Ecofin.** 2020. Le FMI décaisse 115 millions \$ pour soutenir le Tchad dans un contexte de chute brutale du prix du baril de pétrole. Sur: *Agence Ecofin* [En ligne]. Yaoundé. [Page consultée le 18 août 2020]. <https://www.agenceecofin.com/gestion-publique/1704-75802-le-fmi-decaisse-115-millions-pour-soutenir-le-tchad-dans-un-contexte-de-chute-brutale-du-prix-du-baril-de-petrole>

**Agence française de développement.** 2020. Dossier d'appel à projets crise et sortie de crise. Sur: *CoordinationSud* [En ligne]. Paris. [Page consultée le 18 août 2020]. <https://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/CTD1231-APCCprojetKanemVF.pdf>

**APA News.** 2020. Tchad: 943 milliards FCFA pour la riposte contre la covid-19. Sur: *APA News* [En ligne]. N'Djamena. [Page consultée le 18 août 2020]. <http://apanews.net/fr/news/tchad-943-milliards-f-cfa-pour-la-riposte-contre-le-covid-19>.

**Food Security Information Network (FSIN).** 2020. *Global report on food crises 2020*. Rome. (également disponible en ligne, à l'adresse: <http://www.fao.org/emergencies/resources/documents/resources-detail/en/c/1272014/>)

**Institut national de la statistique, des études économiques et démographiques (INSEED).** 2013. *Troisième enquête sur la consommation et le secteur informel au Tchad (ECOSIT3). Rapport final*. N'Djamena.

**Ministère de la Production, de l'irrigation et des équipements agricoles (MPIEA).** 2020. *Rapport sur le suivi de la campagne agricole 2019-2020*. N'Djamena

**ONASA-Tchad.** 2020. L'assistance alimentaire du gouvernement se poursuit à travers l'ONASA. Sur: *Facebook Onasa Tchad* [En ligne]. N'Djamena. [Page consultée le 18 août 2020]. <https://www.facebook.com/102610701464295/posts/142449517480413/>

**SISAAP.** 2020. Résultats de l'analyse du Cadre harmonisé. Sur: *Reliefweb* [En ligne] N'Djamena [Page consultée le 18 août 2020]. <https://reliefweb.int/report/chad/cadre-harmonis-d-identification-des-zones-risque-et-des-populations-en-ins-curit-1>

**Tchad Infos.** 2020a. Tchad: le numéro vert 12 12 pour dénoncer les commerçants véreux. Sur: *Tchad Infos* [En ligne]. N'Djamena. [Page consultée le 18 août 2020]. <https://tchadinfos.com/economie/tchad-le-numero-vert-1212-pour-denoncer-les-commerçants-vereux/>

**Tchad Infos.** 2020b. Coronavirus: Deby annonce 5 mesures «concrètes» pour contrer la détresse sociale des plus démunis. Sur: *Tchad Infos* [En ligne]. N'Djamena. [Page consultée le 18 août 2020]. <https://tchadinfos.com/politique/coronavirus-deby-annonce-5-mesures-concretes-pour-contrer-la-detresse-sociale-des-plus-demunis/>

UNICEF. 2020. *Chad coronavirus situation report no. 1*. N'Djamena. (also available at <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/UNICEF%20Chad%20COVID-19%20Situation%20Report%20No.%201%20-%20for%201-15%20April%202020.pdf>)

## REMERCIEMENTS

Ce profil de pays fait partie d'une série produite par le programme FIRST (Impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, résilience, durabilité et transformation). FIRST - un partenariat stratégique entre la FAO et l'Union européenne - collabore avec le Réseau mondial contre les crises alimentaires afin de contribuer à l'effort mondial de collecte de données nationales sur l'évolution des impacts des réponses politiques à la covid-19 concernant les systèmes alimentaires, la sécurité alimentaire, la nutrition et les moyens de subsistance. En établissant ces profils de pays, les deux programmes répondent aux appels à l'aide des gouvernements et des partenaires humanitaires et de développement.

Le processus de production de ce profil a été mené par **Mamoudou Hassane**, chargé des politiques de FIRST, en étroite collaboration avec la représentation de la FAO et la délégation de l'Union européenne au Tchad et le Ministère de la production, de l'irrigation et des équipements agricoles. Il a bénéficié des contributions de Mr **Allamine Alhabo**, Mr **Ahourdet Djanania**, Mr **Sorto Mahamat** et de l'équipe de direction de FIRST.

Cette publication a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité de la FAO et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant les vues de l'Union européenne.



COFINANCÉ PAR  
L'UNION EUROPÉENNE



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la licence [CC BY-NC-SA 3.0 IGO](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/)

FAO. 2020. *Systèmes agroalimentaires nationaux et la covid-19 dans au Tchad. Effets, réponses et implications à long terme*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb1334fr>